

COMITÉ SYNDICAL du 22 avril 2025
DÉLIBÉRATION D2025_15
Autorisation de lancer, attribuer et signer
le marché relatif à l'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 15 avril 2025
En exercice	27	Pour	18	Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT
Présents	16	Contre		
Pouvoirs	02	Abstention		

Le comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2, L2122-21-1, L5211-2 et L5711-1,

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un ensemble benne à ordures ménagères,

CONSIDÉRANT que ce bien est inscrit dans les orientations budgétaires 2025 présentées le 11 décembre 2024 et de ce fait budgété,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à

- Lancer le marché relatif à l'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères en 2 lots :
lot 1 : un véhicule porteur routier de 26 tonnes.
lot 2 : une benne à ordures ménagères d'environ 22m3, équipée d'un lève conteneurs double peigne.

Le montant total de ce marché est estimé à 255 000 € HT.

- Attribuer et signer ce marché après la décision de la commission d'appel d'offres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU